



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region
219 - 800 Burrard Street
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

Title - Sujet New Holland Tractor	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01550-160614/A	Date 2015-12-22
Client Reference No. - N° de référence du client 01550-160614	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VAN-584-7703	
File No. - N° de dossier VAN-5-38318 (584)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-01	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Perez, Elizabeth	
Buyer Id - Id de l'acheteur van584	
Telephone No. - N° de téléphone (604) 775-7690 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD 4200 HWY 97 PO BOX 5000 SUMMERLAND British Columbia V0H1Z0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Faximile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
01550-160614/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN584
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE OF CONTENTS

PART 1 - GENERAL INFORMATION.....	2
1.1 REQUIREMENT - BID.....	2
1.2 DEBRIEFINGS.....	2
1.3 TRADE AGREEMENTS.....	2
PART 2 - BIDDER INSTRUCTIONS	3
2.1 STANDARD INSTRUCTIONS, CLAUSES AND CONDITIONS.....	3
2.2 SUBMISSION OF BIDS.....	3
2.2.2 EQUIVALENT PRODUCTS.....	3
2.3 ENQUIRIES - BID SOLICITATION.....	4
2.4 APPLICABLE LAWS	4
PART 3 - BID PREPARATION INSTRUCTIONS.....	5
3.1 BID PREPARATION INSTRUCTIONS	5
PART 4 - EVALUATION PROCEDURES AND BASIS OF SELECTION.....	7
4.1 EVALUATION PROCEDURES	7
4.2 BASIS OF SELECTION	7
PART 5 – CERTIFICATIONS AND ADDITIONAL INFORMATION.....	8
5.1 CERTIFICATIONS REQUIRED WITH THE BID.....	8
5.2 CERTIFICATIONS PRECEDENT TO CONTRACT AWARD AND ADDITIONAL INFORMATION	8
PART 6 - RESULTING CONTRACT CLAUSES.....	9
6.1 SECURITY REQUIREMENTS	9
6.2 REQUIREMENT.....	9
6.3 STANDARD CLAUSES AND CONDITIONS	9
6.4 TERM OF CONTRACT.....	9
6.5 AUTHORITIES.....	9
6.6 PAYMENT.....	10
6.7 INVOICING INSTRUCTIONS.....	11
6.8 CERTIFICATIONS	11
6.9 APPLICABLE LAWS	11
6.10 PRIORITY OF DOCUMENTS	11
6.11 SACC MANUAL CLAUSES.....	11
6.12 WARRANTY – CONTRACTOR RESPONSIBLE FOR ALL COSTS.....	12
ANNEX A.....	13
REQUIREMENT	13
ANNEX B	17
BASIS OF PAYMENT.....	17
FORM A – BID SUBMISSION FORM.....	18
FORM B: SUBSTANTIATION OF TECHNICAL COMPLIANCE FORM	19
BID LABEL.....	27

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PART 1 - GENERAL INFORMATION

1.1 Requirement - Bid

The requirement is detailed under Article 2 of the resulting contract clauses.

1.2 Debriefings

Bidders may request a debriefing on the results of the bid solicitation process. Bidders should make the request to the Contracting Authority within 15 working days from receipt of the results of the bid solicitation process. The debriefing may be in writing, by telephone or in person.

1.3 Trade Agreements

The requirement is subject to the provisions of the North American Free Trade Agreement (NAFTA), and the Agreement on Internal Trade (AIT).

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PART 2 - BIDDER INSTRUCTIONS

2.1 Standard Instructions, Clauses and Conditions

All instructions, clauses and conditions identified in the bid solicitation by number, date and title are set out in the Standard Acquisition Clauses and Conditions Manual (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) issued by Public Works and Government Services Canada.

Bidders who submit a bid agree to be bound by the instructions, clauses and conditions of the bid solicitation and accept the clauses and conditions of the resulting contract.

The 2003 (2015-07-03) Standard Instructions - Goods or Services - Competitive Requirements, are incorporated by reference into and form part of the bid solicitation.

Subsection 5.4 of 2003, Standard Instructions - Goods or Services - Competitive Requirements, is amended as follows:

Delete: 60 days

Insert: 120 days

2.2 Submission of Bids

Bids must be submitted only to Public Works and Government Services Canada (PWGSC) Bid Receiving Unit by the date, time and place indicated on page 1 of the bid solicitation.

Due to the nature of the bid solicitation, bids transmitted by facsimile to PWGSC will not be accepted.

2.2.1 Improvement of Requirement During Solicitation Period

Should bidders consider that the specifications or Statement of Work contained in the bid solicitation could be improved technically or technologically, bidders are invited to make suggestions, in writing, to the Contracting Authority named in the bid solicitation. Bidders must clearly outline the suggested improvement as well as the reason for the suggestion. Suggestions that do not restrict the level of competition nor favour a particular bidder will be given consideration provided they are submitted to the Contracting Authority at least 20 days before the bid closing date. Canada will have the right to accept or reject any or all suggestions.

2.2.2 Equivalent Products

1. Products that are equivalent in form, fit, function and quality to the item(s) specified in the bid solicitation will be considered where the Bidder:
 - a. designates the brand name, model and/or part number of the substitute product;
 - b. states that the substitute product is fully interchangeable with the item specified;
 - c. provides complete specifications and descriptive literature for each substitute product;
 - d. provides compliance statements that include technical specifics showing the substitute product meets all mandatory performance criteria that are specified in the bid solicitation; and
 - e. clearly identifies those areas in the specifications and descriptive literature that support the substitute product's compliance with any mandatory performance criteria.
2. Products offered as equivalent in form, fit, function and quality will not be considered if:

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- a. the bid fails to provide all the information requested to allow the Contracting Authority to fully evaluate the equivalency of each substitute product; or
 - b. the substitute product fails to meet or exceed the mandatory performance criteria specified in the bid solicitation for that item.
3. In conducting its evaluation of the bids, Canada may, but will have no obligation to, request bidders offering a substitute product to demonstrate, at the sole cost of bidders, that the substitute product is equivalent to the item specified in the bid solicitation.

2.3 Enquiries - Bid Solicitation

All enquiries must be submitted in writing to the Contracting Authority no later than **14 calendar days** before the bid closing date. Enquiries received after that time may not be answered.

Bidders should reference as accurately as possible the numbered item of the bid solicitation to which the enquiry relates. Care should be taken by Bidders to explain each question in sufficient detail in order to enable Canada to provide an accurate answer. Technical enquiries that are of a proprietary nature must be clearly marked "proprietary" at each relevant item. Items identified as "proprietary" will be treated as such except where Canada determines that the enquiry is not of a proprietary nature. Canada may edit the question(s) or may request that the Bidder do so, so that the proprietary nature of the question(s) is eliminated, and the enquiry can be answered to all Bidders. Enquiries not submitted in a form that can be distributed to all Bidders may not be answered by Canada.

2.4 Applicable Laws

Any resulting contract must be interpreted and governed, and the relations between the parties determined, by the laws in force in British Columbia.

Bidders may, at their discretion, substitute the applicable laws of a Canadian province or territory of their choice without affecting the validity of their bid, by deleting the name of the Canadian province or territory specified and inserting the name of the Canadian province or territory of their choice. If no change is made, it acknowledges that the applicable laws specified are acceptable to the Bidders.

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PART 3 - BID PREPARATION INSTRUCTIONS

3.1 Bid Preparation Instructions

Canada requests that Bidders provide their bid in separately bound sections as follows:

- Section I: Technical Bid (3 hard copies)
- Section II: Financial Bid (1 hard copy)
- Section III: Certifications (1 hard copy)

Prices must appear in the financial bid only. No prices must be indicated in any other section of the bid.

Canada requests that Bidders follow the format instructions described below in the preparation of their bid:

- (a) use 8.5 x 11 inch (216 mm x 279 mm) paper;
- (b) use a numbering system that corresponds to the bid solicitation.

In April 2006, Canada issued a policy directing federal departments and agencies to take the necessary steps to incorporate environmental considerations into the procurement process Policy on Green Procurement (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-eng.html>). To assist Canada in reaching its objectives, Bidders should:

- 1) use 8.5 x 11 inch (216 mm x 279 mm) paper containing fibre certified as originating from a sustainably-managed forest and containing minimum 30% recycled content; and
- 2) use an environmentally-preferable format including black and white printing instead of colour printing, printing double sided/duplex, using staples or clips instead of cerlox, duotangs or binders.

Section I: Technical Bid

In their technical bid, Bidders should explain and demonstrate how they propose to meet the requirements and how they will carry out the Work.

The technical bid consists of the following:

- i. **Bid Submission Form:** Bidders are requested to include the Bid Submission Form with their bids. It provides a common form in which bidders can provide information required for evaluation and contract award, such as a contact name, the Bidder's Procurement Business Number, the Bidder's status under the Federal Contractors Program for Employment Equity, etc. Using the form to provide this information is not mandatory, but it is recommended. If Canada determines that the information required by the Bid Submission Form is incomplete or requires correction, Canada will provide the Bidder with an opportunity to do so.
- ii. **Substantiation of Technical Compliance:** The technical bid must substantiate the compliance of the Bidder and its proposed solution with the specific articles of Annex A (Requirement) identified in the Substantiation of Technical Compliance Form, which is the requested format for providing the substantiation. The Substantiation of Technical Compliance Form is not required to address any parts of this bid solicitation not referenced in the form. The substantiation must not simply be a repetition of the requirement(s), but must explain and demonstrate how the Bidder will meet the requirements and carry out the required Work. Simply stating that the Bidder or its proposed solution or product complies is not sufficient.

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Bidders:

- A. Must designate the brand name, model and/or part number of the proposed product; and
- B. Must provide complete specifications and descriptive literature to substantiate that the proposed product's meets the mandatory requirements that are specified in the bid solicitation Annex A Requirement.

Where Canada determines that the substantiation is not complete, the Bidder will be declared non-responsive and disqualified. The substantiation may refer to additional documentation submitted with the bid - this information can be referenced in the "Reference" column of the Substantiation of Technical Compliance Form, where bidders are requested to indicate where in the bid the reference material can be found, including the title of the document, and the page and paragraph numbers; where the reference is not sufficiently precise, Canada may request that the Bidder direct Canada to the appropriate location in the documentation.

In conducting its evaluation of the bids, Canada may, but will have no obligation to, request bidders to demonstrate, at the sole cost of bidders, that the proposed product meets all mandatory criteria that are specified in the bid solicitation.

Section II: Financial Bid

- i. Bidders must submit their financial bid in accordance with the Basis of Payment. The total amount of Applicable Taxes must be shown separately.
 - a) **New Holland T4.75V 4WD Tractor or equivalent:** Bidders must quote a firm unit pricing. Unit pricing must include all customs duties and sales taxes extra.
- ii. **Blank Prices:** Bidders are requested to insert "\$0.00" for any item for which it does not intend to charge or for items that are already included in other prices set out in the tables. If the Bidder leaves any price blank, Canada will treat the price as "\$0.00" for evaluation purposes and may request that the Bidder confirm that the price is, in fact, \$0.00. No bidder will be permitted to add or change a price as part of this confirmation. Any bidder who does not confirm that the price for a blank item is \$0.00 will be declared non-responsive.

3.1.1 Exchange Rate Fluctuation

C3011T (2013-11-06), Exchange Rate Fluctuation

Section III: Certifications

Bidders must submit the certifications required under Part 5.

Solicitation No. - N° de l'invitation
01550-160614/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN584
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PART 4 - EVALUATION PROCEDURES AND BASIS OF SELECTION

4.1 Evaluation Procedures

- (a) Bids will be assessed in accordance with the entire requirement of the bid solicitation including the technical and financial evaluation criteria.
- (b) An evaluation team composed of representatives of Canada will evaluate the bids.

4.1.1 Technical Evaluation

All bids must be completed in full and provide all of the information requested in the bid solicitation to enable full and complete evaluation.

4. 1.1.1 Mandatory Technical Criteria

Each bid will be reviewed to determine whether it meets the mandatory requirements of the bid solicitation. Any element of the bid solicitation identified with the words "must" or "mandatory" is a mandatory requirement. Bids that do not comply with each and every mandatory requirement will be declared non-responsive and be disqualified.

The mandatory technical requirements are described in Annex A.

4.1.2 Financial Evaluation

Evaluation of Price – Bid

The price of the bid will be evaluated in Canadian dollars, Applicable Taxes excluded, FOB destination, Canadian customs duties and excise taxes included.

For evaluation purposes, the Total Bid Price using the pricing tables completed by the bidders will be calculated as follows:

The unit price quoted for item 1.1 in Annex B times 1 unit;
plus the unit price quoted for item 1.2 in Annex B times 1 unit

equals the Total Bid Price.

4.2 Basis of Selection

4.2.1 Basis of Selection – Mandatory Technical Criteria

A bid must comply with the requirements of the bid solicitation and meet all mandatory technical evaluation criteria to be declared responsive. The responsive bid with the lowest evaluated price will be recommended for award of a contract.

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PART 5 – CERTIFICATIONS AND ADDITIONAL INFORMATION

Bidders must provide the required certifications and additional information to be awarded a contract.

The certifications provided by Bidders to Canada are subject to verification by Canada at all times. Canada will declare a bid non-responsive, or will declare a contractor in default if any certification made by the Bidder is found to be untrue whether made knowingly or unknowingly, during the bid evaluation period or during the contract period.

The Contracting Authority will have the right to ask for additional information to verify the Bidder's certifications. Failure to comply and to cooperate with any request or requirement imposed by the Contracting Authority will render the bid non-responsive or constitute a default under the Contract.

5.1 Certifications Required with the Bid

Bidders must submit the following duly completed certifications as part of their bid.

5.1.1 Declaration of Convicted Offences

As applicable, pursuant to subsection Declaration of Convicted Offences of section 01 of the Standard Instructions, the Bidder must provide with its bid, a completed Declaration Form, (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-eng.html>) to be given further consideration in the procurement process.

5.2 Certifications Precedent to Contract Award and Additional Information

The certifications and additional information listed below should be submitted with the bid, but may be submitted afterwards. If any of these required certifications or additional information is not completed and submitted as requested, the Contracting Authority will inform the Bidder of a time frame within which to provide the information. Failure to provide the certifications or the additional information listed below within the time frame provided will render the bid non-responsive.

5.2.1 Integrity Provisions – List of Names

Bidders who are incorporated, including those bidding as a joint venture, must provide a complete list of names of all individuals who are currently directors of the Bidder.

Bidders bidding as sole proprietorship, as well as those bidding as a joint venture, must provide the name of the owner(s).

Bidders bidding as societies, firms or partnerships do not need to provide lists of names.

5.2.2 Federal Contractors Program for Employment Equity - Bid Certification

By submitting a bid, the Bidder certifies that the Bidder, and any of the Bidder's members if the Bidder is a Joint Venture, is not named on the Federal Contractors Program (FCP) for employment equity "FCP Limited Eligibility to Bid" list (http://www.labour.gc.ca/eng/standards_equity/eq/emp/fcp/list/inelig.shtml) available from Employment and Social Development Canada (ESDC) - Labour's website.

Canada will have the right to declare a bid non-responsive if the Bidder, or any member of the Bidder if the Bidder is a Joint Venture, appears on the "FCP Limited Eligibility to Bid" list at the time of contract award.

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PART 6 - RESULTING CONTRACT CLAUSES

The following clauses and conditions apply to and form part of any contract resulting from the bid solicitation.

6.1 Security Requirements

6.1.1 There is no security requirement applicable to this Contract.

6.2 Requirement

The Contractor must provide the supply, delivery and unloading of **one (1) New Holland T4.75V 4WD Tractor** or equivalent in accordance with the Requirement at Annex A.

6.3 Standard Clauses and Conditions

All clauses and conditions identified in the Contract by number, date and title are set out in the Standard Acquisition Clauses and Conditions Manual (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) issued by Public Works and Government Services Canada.

6.3.1 General Conditions

2010A (2015-09-03), General Conditions - Goods (Medium Complexity), apply to and form part of the Contract.

6.4 Term of Contract

6.4.1 Delivery

6.4.1.1 Delivery Date

All the deliverables must be received on or before **March 31, 2016**.

6.4.1.2 Shipping Instructions – Free on Board Destination

Goods must be consigned and delivered to the destination specified in the contract:

FOB Destination,

Agriculture and Agri-Food Canada
Pacific Agri-Food Research Centre
4200 Highway 97
Summerland, BC V0H 1Z0

Including all delivery charges and customs duties and Applicable Taxes. Sales Taxes are extra.

6.4.2 Delivery and Unloading

SACC Manual clause D0018C (2007-11-30) Delivery and Unloading

6.5 Authorities

6.5.1 Contracting Authority

The Contracting Authority for the Contract is:

Elizabeth Perez
A/Supply Specialist
Public Works and Government Services Canada
Acquisitions Branch, Pacific Region

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

219 - 800 Burrard Street, Vancouver, BC V6Z 0B9

Telephone: 604-775-7690

Facsimile: 604-775-7526

Email Address: elizabeth.perez@pwgsc-tpsgc.gc.ca

The Contracting Authority is responsible for the management of the Contract and any changes to the Contract must be authorized in writing by the Contracting Authority. The Contractor must not perform work in excess of or outside the scope of the Contract based on verbal or written requests or instructions from anybody other than the Contracting Authority.

6.5.2 Technical Authority

The Technical Authority for the Contract is:

Name: _____

Title: _____

Organization: _____

Address: _____

Telephone: ____-____-____ Facsimile: ____-____-____

E-mail: _____

The Technical Authority named above is the representative of the department or agency for whom the Work is being carried out under the Contract and is responsible for all matters concerning the technical content of the Work under the Contract. Technical matters may be discussed with the Technical Authority, however the Technical Authority has no authority to authorize changes to the scope of the Work. Changes to the scope of the Work can only be made through a contract amendment issued by the Contracting Authority.

6.5.3 Contractor's Representative

Name: _____

Title: _____

Organization: _____

Address: _____

Telephone: ____-____-____ Facsimile: ____-____-____

E-mail: _____

6.6 Payment

6.6.1 Basis of Payment

In consideration of the Contractor satisfactorily completing all of its obligations under the Contract, the Contractor will be paid a firm lot price, as specified in Annex B for a cost of \$_____ (insert the amount at contract award). Customs duties are included. and Applicable Taxes are extra.

Canada will not pay the Contractor for any design changes, modifications or interpretations of the Work, unless they have been approved, in writing, by the Contracting Authority before their incorporation into the Work.

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.6.2 Limitation of Price

SACC Manual clause C6000C (2011-05-16) Limitation of Price

6.6.3 Method of Payment

SACC Manual clause H1000C (2008-05-12) Single Payment

6.7 Invoicing Instructions

1. The Contractor must submit invoices in accordance with the section entitled "Invoice Submission" of the general conditions. Invoices cannot be submitted until all work identified in the invoice is completed.
2. Invoices must be distributed as follows:
 - a. The original and one (1) copy must be forwarded to the address shown on page 1 of the Contract for certification and payment.
 - b. One (1) copy must be forwarded to the Contracting Authority identified under the section entitled "Authorities" of the Contract..

6.8 Certifications

6.8.1 Compliance

The continuous compliance with the certifications provided by the Contractor in its bid and the ongoing cooperation in providing additional information are conditions of the Contract. Certifications are subject to verification by Canada during the entire period of the Contract. If the Contractor does not comply with any certification, fails to provide the additional information, or if it is determined that any certification made by the Contractor in its bid is untrue, whether made knowingly or unknowingly, Canada has the right, pursuant to the default provision of the Contract, to terminate the Contract for default.

6.9 Applicable Laws

The Contract must be interpreted and governed, and the relations between the parties determined, by the laws in force in _____. (Insert the name of the province or territory as specified by the Bidder in its bid, if applicable)

6.10 Priority of Documents

If there is a discrepancy between the wording of any documents that appear on the list, the wording of the document that first appears on the list has priority over the wording of any document that subsequently appears on the list.

- (a) the Articles of Agreement;
- (b) the general conditions 2010A (2015-09-03) General Conditions - Goods (Medium Complexity);
- (c) Annex A, Requirement;
- (d) Annex B, Basis of Payment;
- (e) the Contractor's bid dated _____ (insert date of bid) (If the bid was clarified or amended, insert at the time of contract award: ", as clarified on _____" or ", as amended on _____" and insert date(s) of clarification(s) or amendment(s))

6.11 SACC Manual Clauses

SACC Manual clause B1501C (2006-06-16) Electrical Equipment

SACC Manual clause B7500C (2006-06-16) Excess Goods

SACC Manual clause A9049C (2011-05-16) Vehicle Safety

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.12 Warranty – Contractor responsible for all costs

Section 09 entitled Warranty of general conditions 2010A is amended by deleting subsection 2 in its entirety and replacing it with the following:

The Contractor must pay the transportation cost associated with returning the Work or any part of the Work to the Contractor's plant for replacement, repair or making good. The Contractor must also pay the transportation cost associated with forwarding the replacement or returning the Work or part of the Work when rectified to the delivery point specified in the Contract or to another location as directed by Canada. If, in the opinion of Canada, it is not expedient to remove the Work from its location, the Contractor must carry out any necessary repair or making good of the Work at that location. In such cases, the Contractor will be responsible for all Costs (including travel and living expenses) incurred in so doing, Canada will not reimburse these Costs.

All other provisions of the warranty section remain in effect.

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEX A REQUIREMENT

Mandatory Specification

1. SCOPE

1.1 Supply and deliver to Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) – Pacific Agri-Food Research Centre (PARC) in Summerland BC quantity of one (1) New Holland T4.75V 4WD Tractor.

This tractor must be capable of operation in narrow field research plots such as tree fruits and vineyards.

1. GENERAL REQUIREMENTS

2.1 Standard Requirements - The tractor(s) supplied must be the manufacturer's latest model standard commercial product and must have demonstrated industry acceptance by having been manufactured, and sold in significant numbers to the commercial trade and must have been proven in service for the application specified, for a minimum of 1 year (2014-2015); or in the case of a recently introduced item, the manufacturer must submit sufficient valid operational and test data to demonstrate the acceptability of the unit.

2.2 Overview - The tractor(s) supplied under this specification must be a four wheel, four wheel drive unit, embodying a hydrostatic drive and/or **16 X 16 standard shuttle transmission, and a minimum 75 HP 4 cylinder turbo diesel engine**. The tractor(s) supplied must be complete with all accessories customarily furnished and installed on this type of unit, whether specified herein or not.

2.3 Operating Conditions - The tractor(s) supplied must be capable of operating without failure of components when operated continuously at the maximum specified HP.

2.4 Specification Definitions - The specification definitions as laid out in SAE J1150 must apply.

3.0 REGULATIONS AND STANDARDS

3.1 General - All standards and specifications referenced herein refer to the latest editions.

3.2 Society of Automotive Engineers - All notations in this specification indicating SAE refer to the most recent specification in effect by the Society of Automotive Engineers.

4.0 DELIVERY INSTRUCTIONS:

4.1 Pre-delivery - The pre-delivery service must be completed by the manufacturer's dealer located closest to the operating site. The unit(s) must be lubricated and serviced with all associated products suitable for the climatic conditions in the area, where the

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Mandatory Specification

tractor(s) will operate.

4.2 Distance - The tractor(s) must be delivered to the final destination with a maximum of 20 hrs on the unit unless prior approval is obtained from AAFC-PARC.

4.3 Documentation - All necessary documentation (origin certificate, weight ticket, etc.) required for licensing the tractor for public road use, by the issuing provincial authority, must be provided to the consignee when the unit is delivered.

4.4 Inspection - The contractor is responsible to ensure that the tractor(s) are thoroughly tested and inspected prior to delivery. AAFC-PARC has the right to inspect the tractor(s) at any stage of production and have all deviations, from specification, corrected upon request. A final inspection will be completed by the consignee at the time of delivery.

5.0 WARRANTY AND MANUALS

5.1 Manuals – The Contractor must provide one English copy, of each of the operator's, maintenance, and spare parts manuals at the time of delivery of tractor.

5.2 Warranty period – The unit must include an onsite warranty on all components and repair labour for a minimum of 24 months or 2000 hours from the date the unit is initiated into service.

5.3 Warranty claims – The Contractor must be able to be onsite to commence warranty repair work within 48 hours of request.

If the requested warranty repairs have not commenced, within a 48 hour , AAFC-PARC reserves the right to complete warranty repairs with a local qualified technician and bill the Contractor for the repair costs..

5.4 Repair Depot - responsible for performing any required warranty repairs.

REPAIR DEPOT

ADDRESS: _____

CONTACT NAME: _____

Phone Number: _____

6.0 Tractor Mandatory Specifications

6.1 General Specifications

The tractor must have a full cab complete with Rollover Protective Structure (ROPS) and easily detachable doors. Both doors must open.

The cab must be complete with windshield wipers/washers front and rear; and a cab heater complete with window defrost system and Air Condition.

The cab must be equipped with rearview mirrors which can be folded.

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Mandatory Specification

The tractor must have a minimum operating speed of 16 KM/H (10 MPH) when operating in top gear.

Overall Width: Minimum: 42 inches / Maximum: 44 inches

Height to the top of the ROPS: Minimum: 76 inches / Maximum: 85 inches.

Actual overall length: Minimum: 65 inches / Maximum: 83 inches.

Operating weight of the unit: Minimum: 1,500 lbs / Maximum: 6,150 lbs.

6.2 Engine

Engine must be a minimum 3 cylinder, water cooled diesel.

Minimum net engine power output to be 75 HP 4 cylinder turbo Hp.

Oil filter to be a full flow type, incorporating a replaceable element.

Must provide an oil pressure and temperature gauge and engine hour meter.

Must provide a full flow fuel filter/water separator incorporating a replaceable element.

Must Provide coolant protection to -40 C to be provided.

Must provide a dry type air cleaner with a replaceable element.

6.3 Transmission

The unit must be hydrostatic drive and/or 16 X 16 Standard Shuttle Transmission, with a minimum infinite speed range of 0-16 km/h (0-10mph).

6.4 BRAKES

The unit must have brakes on both drive wheels, as well as a parking brake.

6.5 WHEELS AND TIRES

The wheels and tires must comply with the axle manufacturer's rating for imposed loads and operating conditions

The drive tires must be AG type R-1 tires. 360/70 R24 Rear Tires and 240/70 R16 Front Tires, Liquid Calcium filled in rear tires

The steering tires must be AG type, R-1 tires.

6.6 EXHAUST

The exhaust system must be installed complete with an elbow, or side mounted exhaust.

The exhaust system must be complete with a muffler.

6.7 ELECTRICAL

Must provide a maintenance free battery having a minimum total of 400 CCA.

The electrical system must be 12 volt, must be equipped with a circuit to support 2 VHF radios.

The alternator must have a minimum output of 20 Amps.

6.8 GUARDS and SHIELDS

Must provide fenders over the rear wheels if required.

Must provide a heavy duty radiator grille guard capable of preventing grass fouling and easy to clean, and an engine hood with easily removable side panels if equipped.

Must provide efficient and durable guards or shields where necessary to ensure maximum safety when servicing and operating tractor and attachments.

Must provide a Rollover Protective Structure ROPS guard.

6.9 HYDRAULIC SYSTEM

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Mandatory Specification

The hydraulic system must include adequate oil capacity, filtration (with replaceable filters), pressure control and relief devices, and other equipment necessary to ensure the satisfactory and safe operation of the tractor and attachments. Two rear hydraulic remotes.

Hydraulics for attachments must be readily coupled to the system with quick-disconnect fittings. System must provide flow dividers, flow control valves and other devices as necessary to ensure satisfactory operation of specified attachments.

Hydraulic oil pump(s) must be driven by the engine through positive mechanical drive(s). Minimum 5 GPM at 2000 PSI hydraulic capacity.

Hydraulic oil to be "Dexron III" or equivalent, with a minimum pour point of minus 40 degrees celsius.

6.10 LIGHTS

The minimum lights required are; front and rear working and travelling lights, and cab dome light. It must have Head lights, brake lights. Hazard lights, front and rear. Upper cab lights, front and rear. Interior dome light.

6.11 FUEL TANK

Provide a minimum 40 litre fuel tank.

6.12 PAINTING

The tractor must be painted with epoxy type paint, Dupont Imron or equivalent. Paint colour to be standard industrial orange or other common factory installed paint.

INSTRUCTION IDENTIFICATION

Provide permanently installed ISO or English instructions, diagrams and warning plates, where required to ensure efficient operation and servicing with maximum safety.

7.0 Additional Equipment

The following equipment must be included with the basic configuration with quick change capability:

Front end weights. Four (4) @ 25 kg. each.

Three point hitch system on rear, including top arm.

Removable, swinging draw bar.

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEX B

Basis of Payment

All prices are firm in Canadian dollars include delivery, set-up, labour and installation costs to Agriculture Agri-Food Canada (AAFC) – Pacific Agri-Food Research Center (PARC), Summerland, B.C., FOB Destination inclusive of all customs duties and sales taxes are extra.

Item	Description	Qty	Firm Unit Price	Extended total
1.1	New Holland T4.75V 4WD Tractor or equivalent. Make and Model _____	1	\$_____	\$_____
1.2	Delivery and Unloading – Summerland, BC	Lot	\$_____	\$_____
	Total			\$_____

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

FORM A – Bid Submission Form

BID SUBMISSION FORM		
Bidder's full legal name		
Authorized Representative of Bidder for evaluation purposes (e.g., clarifications)	Name	
	Title	
	Address	
	Telephone #	
	Fax #	
	Email	
Bidder's Procurement Business Number (PBN) [see the Standard Instructions 2003]		
Jurisdiction of Contract: Province in Canada the bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation)		
Bidders who are incorporated, including those bidding as a joint venture, must provide a complete list of names of all individuals who are currently directors of the Bidder . Bidders bidding as sole proprietorship, as well as those bidding as a joint venture, must provide the name of the owner(s). Bidders bidding as societies, firms, or partnerships do not need to provide lists of names.		
On behalf of the Bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that: <ol style="list-style-type: none">1. The Bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and4. If the Bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.		
Signature of Authorized Representative of Bidder		

FORM B: Substantiation of Technical Compliance Form

1. Bidders must identify compliance to all the mandatory specifications identified in the Form below.
2. Bidders must provide information and technical documentation as identified in the right column of the form below.
3. Bidders responses noted as "approximately" will be interpreted as "ACTUAL".

Mandatory Specification	Comply		Information required in your Technical Proposal
	Yes	No	
MAKE AND MODEL PROPOSED: _____			
1. SCOPE			
1.1 Supply and deliver to Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) – Pacific Agri-Food Research Centre (PARC) in Summerland BC quantity of one (1) New Holland T4.75V 4WD Tractor.			
This tractor must be capable of operation in narrow field research plots such as tree fruits and vineyards.			
2. GENERAL REQUIREMENTS			
2.1 <u>Standard Requirements</u> - The tractor(s) supplied must be the manufacturer's latest model standard commercial product and must have demonstrated industry acceptance by having been manufactured, and sold in significant numbers to the commercial trade and must have been proven in service for the application specified, for a minimum of 1 year (2014-2015); or in the case of a recently introduced item, the manufacturer must submit sufficient valid operational and test data to demonstrate the acceptability of the unit.			
2.2 <u>Overview</u> - The tractor(s) supplied under this specification must be a four wheel, four wheel drive unit,			

Mandatory Specification	Comply		Information required in your Technical Proposal
	Yes	No	
embodying a hydrostatic drive and/or 16 X 16 standard shuttle transmission, and a minimum 75 HP 4 cylinder turbo diesel engine. The tractor(s) supplied must be complete with all accessories customarily furnished and installed on this type of unit, whether specified herein or not.			
2.3 Operating Conditions - The tractor(s) supplied must be capable of operating without failure of components when operated continuously at the maximum specified HP.			Published literature must be included in your bid to indicate the actual capacities of the equipment being offered.
2.4 Specification Definitions - The specification definitions as laid out in SAE J1150 must apply.	—	—	
3.0 REGULATIONS AND STANDARDS			
3.1 General - All standards and specifications referenced herein refer to the latest editions.			
3.2 Society of Automotive Engineers - All notations in this specification indicating SAE refer to the most recent specification in effect by the Society of Automotive Engineers.			
4.0 DELIVERY INSTRUCTIONS:			
4.1 Pre-delivery - The pre-delivery service must be completed by the manufacturer's dealer located closest to the operating site. The unit(s) must be lubricated and serviced with all associated products suitable for the climatic conditions in the area, where the tractor(s) will operate.			Bidder must provide the "local" PDI dealer's name and address: Name: _____ Address: _____
4.2 Distance - The tractor(s) must be delivered to the final destination with a maximum of 20 hrs on the unit unless prior approval is obtained from AACF-PARC.	—	—	
4.3 Documentation - All necessary documentation (origin certificate, weight ticket, etc.) required for licensing the	—	—	

Mandatory Specification	Comply		Information required in your Technical Proposal
	Yes	No	
tractor for public road use, by the issuing provincial authority, must be provided to the consignee when the unit is delivered.			
4.4 Inspection - The contractor is responsible to ensure that the tractor(s) are thoroughly tested and inspected prior to delivery. AAFC-PARC has the right to inspect the tractor(s) at any stage of production and have all deviations, from specification, corrected upon request. A final inspection will be completed by the consignee at the time of delivery.	—	—	
5.0 WARRANTY AND MANUALS			
5.1 <u>Manuals</u> – The Contractor must provide one English copy, of each of the operator's, maintenance, and spare parts manuals at the time of delivery of tractor.			
5.2 <u>Warranty period</u> – The unit must include an onsite warranty on all components and repair labour for a minimum of 24 months or 2000 hours from the date the unit is initiated into service.			WARRANTY PERIOD OFFERED: _____
5.3 <u>Warranty claims</u> – The Contractor must be able to be onsite to commence warranty repair work within 48 hours of request.	—	—	
If the requested warranty repairs have not commenced, within a 48 hour period, AAFC-PARC reserves the right to complete warranty repairs with a local qualified technician and bill the Contractor for the repair costs.			
5.4 <u>Repair Depot</u> - responsible for performing any required warranty repairs.			Bidder must provide the name and phone number of the person to be contacted should warranty repairs be required.
REPAIR DEPOT ADDRESS: _____			REPAIR DEPOT ADDRESS: _____
			Part - Partie 2 of - de 2 / Page 21 of - de 27

Solicitation No. - N° de l'invitation
01550-160614/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN584
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Mandatory Specification	Comply		Information required in your Technical Proposal
	Yes	No	
CONTACT NAME: _____	_____	_____	_____
Phone Number: _____	_____	_____	_____
6.0 Tractor Mandatory Specifications	Bidders must provide technical documentation to substantiate compliance to all the mandatory specification in Section 6.0		
6.1 General Specifications			
The tractor must have a full cab complete with Rollover Protective Structure (ROPS)and easily detachable doors. Both doors must open.	_____	_____	ACTUAL REACH_____
The cab must be complete with windshield wipers/ washers, front and rear; and a cab heater complete with window defrost system and air condition.	_____	_____	ACTUAL FLAIL HEAD SIZE
The cab must be equipped with rearview mirrors, which can be folded.	_____	_____	_____
The tractor must have a minimum operating speed of 16 KM/H (10 MPH) when operating in top gear.	_____	_____	_____
Overall Width:	Minimum: 42 inches		
Maximum: 44 inches	_____	_____	_____
Height to the top of the ROPS:	Minimum: 76 inches		
Maximum: 85 inches.	_____	_____	_____
Actual overall length:	_____		

Mandatory Specification	Information required in your Technical Proposal	
	Comply Yes	Non
Minimum: 65 inches		
Maximum: 83 inches.		
Operating weight of the unit:		
Minimum: 1,500 lbs		
Maximum: 6,150 lbs.		
6.2 Engine		
Engine must be a minimum 3 cylinder, water cooled diesel.		
Minimum net engine power output to be 75 HP 4 cylinder turbo HP.		
Oil filter to be a full flow type, incorporating a replaceable element.		
Must provide an oil pressure and temperature gauge and engine hour meter.		
Must provide a full flow fuel filter/water separator incorporating a replaceable element.		
Must Provide coolant protection to -40 C to be provided.		
Must provide a dry type air cleaner with a replaceable element.		
6.3 Transmission		
The unit must be hydrostatic drive and/or 16 x 16 Standard Shuttle Transmission, with a minimum infinite speed range of 0-16 km/h (0-10 mph).		
6.4 BRAKES		
The unit must have brakes on both drive wheels, as well as a parking brake.		
6.5 WHEELS AND TIRES		
The wheels and tires must comply with the axle manufacturer's rating for imposed loads and operating conditions		
The drive tires must be AG type R-1 tires. 360/70 R24 Rear Tires and 240/70 R16 Front Tires, Liquid Calcium		

Solicitation No. - N° de l'invitation
01550-160614/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.
filled in rear tires
The steering tires must be AG type, R-1 tires.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN584
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
File No.- N° du dossier
VAN-5-38318

Mandatory Specification	Comply		Information required in your Technical Proposal
	Yes	No	
filled in rear tires			
The steering tires must be AG type, R-1 tires.			
6.6 EXHAUST			
The exhaust system must be installed complete with an elbow, or side mounted exhaust.			
The exhaust system must be complete with a muffler.			
6.7 ELECTRICAL			
Must provide a maintenance free battery having a minimum total of 400 CCA.			
The electrical system must be 12 volt, must be equipped with a circuit to support 2 VHF radios.			
The alternator must have a minimum output of 20 Amps.			
6.8 GUARDS and SHIELDS			
Must provide fenders over the rear wheels if required.			
Must provide a heavy duty radiator grille guard capable of preventing grass fouling and easy to clean, and an engine hood with easily removable side panels if equipped.			
Must provide efficient and durable guards or shields where necessary to ensure maximum safety when servicing and operating tractor and attachments.			
Must provide a Rollover Protective Structure ROPS guard			
6.9 HYDRAULIC SYSTEM			

Mandatory Specification	Comply		Information required in your Technical Proposal
	Yes	No	
The hydraulic system must include adequate oil capacity, filtration (with replaceable filters), pressure control and relief devices, and other equipment necessary to ensure the satisfactory and safe operation of the tractor and attachments. Two rear hydraulic remotes.			
Hydraulics for attachments must readily coupled to the system with quick-disconnect fittings. System must provide flow dividers, flow control valves and other devices as necessary to ensure satisfactory operation of specified attachments.			
Hydraulic oil pump(s) must be driven by the engine through positive mechanical drive(s). Minimum 5 GPM at 2000 PSI hydraulic capacity.			
Hydraulic oil to be "Dexron III" or equivalent, with a minimum pour point of minus 40 degrees celsius.			
6.10 LIGHTS			
The minimum lights required are; front and rear working and travelling lights, and cab dome light. It must have Head lights, brake lights, Hazard lights, front and rear. Upper cab lights, front and rear. Interior dome light.			
6.11 FUEL TANK			
Provide a minimum 40 litre fuel tank.			
6.12 PAINTING			
The tractor must be painted with epoxy type paint, Dupont Imron or equivalent. Paint colour to be standard industrial orange or other common factory installed paint.			
INSTRUCTION IDENTIFICATION			
Provide permanently installed ISO or English instructions, diagrams and warning plates, where required to ensure efficient operation and servicing with maximum safety.			
7.0 Additional Equipment			
The following equipment must be included with the basic			

Solicitation No. - N° de l'invitation
01550-160614/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN584
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Mandatory Specification	Comply		Information required in your Technical Proposal
	Yes	No	
configuration with quick change capability:			
Front end weights. Four @ 25 kg each.			
Three point hitch system on rear, including top arm.			
Removable, swinging draw bar.			

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID - Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. Always ensure your company name, return address, solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS: Pour le retour par la poste ou par messager, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

Bid Receiving
Public Works & Government Services Canada
219 - 800 BURRARD STREET
VANCOUVER BC V6Z 0B9

Solicitation No. : 01550-160614/A

Solicitation Closes at: 2:00 PM PST
On February 1, 2016

Réception des soumissions
Travaux publics et services gouvernementaux Canada
800 rue Burrard, 219
Vancouver (C.-B) V6Z 0B9

N° de l'invitation : 01550-160614/A

La réception des soumissions prend fin le: 1, Février 2016
à: 14:00 PST

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 BESOIN – SOUMISSION	2
1.2 COMPTE RENDU DES RÉSULTATS	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX APPLICABLES	2
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 CLAUSES, CONDITION ET INSTRUCTIONS UNIFORMISÉES.....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4 LOIS EN VIGUEUR	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION D'UNE SOUMISSION.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION D'UNE SOUMISSION.....	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
5.1 ATTESTATIONS À JOINDRE À LA SOUMISSION.....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ADJUDICATION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	8
PARTIE 6 □ CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 BESOIN.....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU MARCHÉ	9
6.5 FONDÉS DE POUVOIR	9
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.8 ATTESTATIONS	11
6.9 LOIS EN VIGUEUR	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	11
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES D'ACHAT	11
6.12 GARANTIE – ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE TOUS LES COÛTS	12
ANNEXE A	13
BESOIN.....	13
ANNEXE B	18
BASE DE PAIEMENT	18
FORMULAIRE A : FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	19
FORMULAIRE B : FORMULAIRE DE JUSTIFICATION À L'APPUI DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE	20
ÉTIQUETTE POUR LE RENVOI DES SOUMISSIONS.....	28

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin – Soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu des résultats

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats de la demande de soumissions. Ils doivent présenter leur demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Les renseignements pourront leur être fournis par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux applicables

Le présent besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L’INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Clauses, conditions et instructions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre figurent dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s’engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du marché subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) - *Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels* - est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 des Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels [2003](#) est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l’endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions, avant la date et l’heure qui figurent sur cette même page.

En raison de la nature de la présente demande de soumissions, TPSGC refusera les soumissions transmises par télécopieur.

2.2.1 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment pouvoir améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l’énoncé des travaux de l’invitation à soumissionner sont invités à soumettre leurs suggestions par écrit à l’autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les justifier. Les suggestions qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier seront examinées à condition qu’elles parviennent à l’autorité contractante au plus tard 20 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada pourra accepter ou rejeter les suggestions proposées, en tout ou en partie.

2.2.2 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l’ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

- a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l’article indiqué;
- c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

-
- d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
- a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 14 jours civils avant la date de clôture de la demande de soumissions. Les demandes de renseignements reçues après ce délai pourraient ne pas être traitées.

Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur question. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques à caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque élément visé. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf si le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois en vigueur

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique. Les relations entre les parties seront déterminées par ces mêmes lois.

Les soumissionnaires pourront, à leur gré, remplacer les lois applicables à la province canadienne susmentionnée par celles de la province ou du territoire de leur choix, sans que cela rende invalide leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire indiqué et en insérant le nom de la province ou du territoire de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, il est convenu que le soumissionnaire accepte les lois applicables indiquées.

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION D'UNE SOUMISSION

3.1 Instructions pour la préparation d'une soumission

Le Canada demande aux soumissionnaires de présenter leur soumission en sections distinctes reliées, comme suit :

- Section I : Proposition technique (3 copies papier)
- Section II : Proposition financière (1 copie papier)
- Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, ce dernier prévaudra.

Les prix doivent figurer seulement dans la proposition financière. Aucun prix ne doit être indiqué ailleurs dans la soumission.

Le Canada demande aux soumissionnaires de suivre les directives de présentation suivantes :

- (a) utiliser du papier de 216 mm sur 279 mm (8,5 po sur 11 po);
- (b) utiliser un système de numérotation qui correspond à celui de la demande de propositions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant des ministères et organismes fédéraux qu'ils prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement. Pour aider le Canada à atteindre les objectifs de sa [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>), les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 216 mm sur 279 mm (8,5 po sur 11 po) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format écologique (impression noir sur blanc, recto-verso/à double face, brochée ou agrafée, sans reliure Cerlox, reliure à attaches, ou reliure à anneaux).

Section I : Proposition technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer de quelle manière ils prévoient répondre aux exigences et exécuter les travaux.

La soumission technique doit comprendre les éléments suivants :

- i. **Formulaire de présentation des soumissions** : Les soumissionnaires sont invités à joindre à leur soumission le formulaire de présentation des soumissions. Il s'agit d'un formulaire commun dans lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation et de l'attribution du contrat, comme le nom d'une personne-ressource, le numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) du soumissionnaire, le statut du soumissionnaire au titre du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation du formulaire pour transmettre ces renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation de la soumission sont incomplets ou doivent être corrigés, il accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

- ii. **Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique :** La proposition technique doit démontrer la conformité du soumissionnaire et de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) auxquels il est fait référence dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, lequel constitue le format demandé pour fournir cette justification. Il n'est pas nécessaire de traiter une section de la présente soumission qui n'est pas mentionnée dans ce formulaire. Par ailleurs, la justification ne doit pas être une simple répétition des besoins; elle doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire répondra aux exigences et exécutera les travaux requis. Il ne suffit pas non plus de déclarer conforme le soumissionnaire, sa solution ou son produit.

Les soumissionnaires :

- a doivent indiquer la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit proposé;
- b doivent fournir un devis descriptif complet accompagné d'une documentation afin de démontrer que le produit proposé satisfait aux exigences obligatoires de la demande de soumissions (formulaire B).

Si le Canada détermine que la preuve n'est pas complète, la soumission sera déclarée irrecevable et rejetée. La justification peut citer des documents supplémentaires joints à la soumission. Il suffit de les inscrire dans la colonne du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique où les soumissionnaires doivent inscrire les renseignements demandés, en précisant le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Si la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de l'aiguiller à un endroit plus précis.

Au moment d'évaluer les soumissions, le Canada peut, sans y être obligé, demander aux soumissionnaires de démontrer, à leurs frais, que le produit de remplacement répond à tous les critères fournis dans la demande de soumission.

Section II : Proposition financière

- i. Les soumissionnaires doivent présenter leur proposition financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit figurer séparément.
- a) **New Holland T4.75V 4WD Tractor or équivalents :** Les soumissionnaires doivent proposer des prix unitaires fermes. Ces derniers doivent inclure tous les droits de douane, mais exclure les taxes de vente.
- ii. **Prix laissés en blanc :** On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'ils n'entendent pas facturer ou dont le prix a déjà été inclus à d'autres prix dans les tableaux. S'ils laissent un espace réservé à un prix en blanc, le Canada y donnera la valeur de « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation de la soumission; il pourrait également demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bien de 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix durant cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de « 0,00 \$ », sa soumission sera déclarée irrecevable.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Clause C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.2 Clauses du Guide des CCUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la partie 5.

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

PARTIE 4 – PROCÉDURES D’ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées en fonction de l'ensemble des exigences de la demande de soumission, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe constituée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Pour qu'elles soient évaluées de manière exhaustive, les soumissions doivent être complètes et contenir tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions.

4.1.1.1 Critères obligatoires techniques

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne sont pas conformes à chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées.

Les exigences techniques obligatoires sont décrites à l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

Évaluation du prix de la soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, FAB destination, taxes d'accise et droits de douane canadiens inclus.

Aux fins d'évaluation, le prix total de la soumission sera calculé au moyen des tableaux de prix fournis par les soumissionnaires, en additionnant les produits suivants :

Le prix unitaire soumissionné au point 1.1 (annexe B) multiplié par 1 unité;
Le prix unitaire soumissionné au point 1.2 (annexe B) multiplié par 1 unité;

Ce qui donne le prix soumissionné total.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un marché leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le gouvernement du Canada déclarera une soumission irrecevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est déterminé que le soumissionnaire a fait, sciemment ou non, de fausses déclarations concernant les attestations, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la période du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le refus du soumissionnaire de se conformer et de collaborer à une demande ou à une exigence imposée par l'autorité contractante rendra sa soumission irrecevable ou constituera un manquement au contrat.

5.1 Attestations à joindre à la soumission

Les soumissionnaires doivent joindre les attestations dûment remplies qui suivent à leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Le cas échéant, conformément au paragraphe Déclaration d'infractions ayant donné lieu à une condamnation, de la section 01 des Instructions uniformisées, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) afin d'être retenu pour la suite du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'adjudication du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être présentés avec l'offre, mais il est possible de les présenter après. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour le faire. Si le soumissionnaire ne remet pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, son offre sera jugée irrecevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux qui soumissionnent à titre de coentreprise, doivent fournir la liste de tous les administrateurs actuels du soumissionnaire.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre d'entreprise individuelle ou de coentreprise doivent indiquer le nom du ou des propriétaires.

Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni celui d'aucun membre de la coentreprise, s'il y a lieu, ne figure sur la [Liste d'admissibilité limitée à soumissionner](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emppcf/liste/inelig.shtml) (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emppcf/liste/inelig.shtml) au Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi, disponible sur le site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada pourra déclarer une soumission irrecevable si le nom du soumissionnaire ou celui d'un membre de la coentreprise, s'il y a lieu, figure sur cette liste au moment de l'adjudication du contrat.

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

PARTIE 6 □ CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat visé par la présente demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir la fourniture, la livraison et le déchargement d'un (1) tracteur New Holland T4.75V 4RM ou équivalent, conformément à l'exigence à l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions auxquelles il est fait mention dans la demande de soumissions au moyen d'un numéro, une date et un titre se trouvent dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual) (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) produit par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

Les Conditions générales – biens (complexité moyenne) 2010A (2015-09-03) s'appliquent au contrat et en fait partie intégrante.

6.4 Durée du marché

6.4.1 Livraison

6.4.1.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **31 Mars, 2016**.

6.4.1.2 Instructions relatives à l'expédition (franco à bord destination)

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination indiqué dans le contrat.

FAB destination

Agriculture and Agri-Food Canada
Pacific Agri-Food Research Centre
4200 Highway 97
Summerland, BC V0H 1Z0

Les frais de livraison, les droits de douane et les taxes applicables doivent être inclus, mais les taxes de vente sont en sus.

6.4.2 Livraison et déchargement

Clause D0018C du Guide des CCUA (2007-11-30) – Livraison et déchargement

6.5 Fondés de pouvoir

6.5.1 Autorité contractante

Voici les renseignements concernant l'autorité contractante du contrat :

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Elizabeth Perez
A/Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements (DGA)
Adresse : 800, rue Burrard, salle 219
Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9

Téléphone : 604-775-7690 Télécopieur : 604-775-7526
Adresse électronique : Elizabeth.Perez@pwgsc-psgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par celle-ci. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ni des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes verbales ou écrites formulées par une autre personne que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Voici les renseignements concernant le responsable technique du contrat :

Nom : _____
Titre : _____
Ministère ou organisme : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____ Télécopieur : ____-____-____
Adresse électronique : _____

Le responsable technique susmentionné représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Il est possible de discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut autoriser des changements à la portée des travaux. Ces derniers ne peuvent être effectués qu'au moyen d'une modification au contrat apportée par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Ministère ou organisme : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____ Télécopieur : ____-____-____
Adresse électronique : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de respecter de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, comme il est indiqué dans l'annexe B, d'un montant de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'adjudication du contrat). Les droits de douane sont compris, mais les taxes applicables sont en sus.

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause C6000C du Guide des CCUA (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Méthode de paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

6.7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux qui y figurent soient terminés.

6.7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. l'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui figure à la page 1 du contrat pour attestation et paiement;
- b. une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Fondés de pouvoir » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission et la communication volontaire de renseignements supplémentaires constituent des modalités du contrat. Les attestations pourront faire l'objet d'une vérification par le gouvernement du Canada pendant toute la durée du contrat. Si l'entrepreneur ne se conforme pas aux attestations et qu'il ne fournit pas la documentation supplémentaire ou si l'on constate que des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission comportent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le gouvernement du Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement, conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois en vigueur

Le contrat est interprété et régi selon les lois en vigueur en _____ et les relations entre les parties sont également déterminées par ces lois. (insérer le nom de la province ou du territoire qui est cité dans la soumission du soumissionnaire, s'il y a lieu)

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les Conditions générales – biens (complexité moyenne) 2010A (2015-09-03);
- (c) l'annexe A, Besoin;
- (d) l'annexe B, Base de paiement;
- (e) l'offre de l'entrepreneur datée du _____ (insérer la date de l'offre) (si l'offre a fait l'objet d'une modification ou d'une précision, insérer la date d'adjudication du contrat : « dans sa version clarifiée le _____ » ou « dans sa version modifiée le _____ » et insérer la date des précisions ou des modifications, s'il y a lieu).

6.11 Clauses du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

Clause B1501C (2006-06-16) du Guide des CCUA, Appareillage électrique

Clause B7500C (2006-06-16) du Guide des CCUA, Marchandises excédentaires

Clause A9049C (2011-05-16) du Guide des CCUA, Sécurité des véhicules

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

6.12 Garantie – entrepreneur responsable de tous les coûts

La section 09, Garantie, des Conditions générales 2010A, est modifiée par la suppression du paragraphe 2 au complet, qui sera remplacé par le paragraphe suivant :

L'entrepreneur doit payer les frais associés au transport de l'équipement, en tout ou en partie, vers ses locaux à des fins de remplacement, réparation ou révision. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport associés au renvoi de l'équipement, en tout ou en partie, qui a été remplacé ou révisé au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où l'équipement se trouve. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne remboursera aucun de ces coûts.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

ANNEXE A

BESOIN

Spécification obligatoire

1. PORTÉE

1.1 Fournir et livrer à au Centre de recherches agroalimentaires du Pacifique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Summerland (C.-B.), un (1) tracteur New Holland T4.75V 4RM.

Le tracteur doit être en mesure d'être exploité dans des parcelles expérimentales étroites comme des vergers et des vignobles.

1. Exigences générales

2.1 Exigences standard – Le tracteur fourni doit être du modèle commercial standard le plus récent du fabricant, doit démontrer son acceptation par l'industrie en ayant été fabriqué et vendu dans une quantité appréciable dans le commerce et doit avoir fait ses preuves en service dans l'application spécifiée pendant au moins un an (2014-2015). Dans le cas d'un modèle mis sur le marché récemment, le fabricant doit fournir des données d'essai et des données opérationnelles valides suffisantes pour démontrer l'acceptabilité du chariot élévateur à fourche.

Aperçu – Le tracteur fourni aux termes du présent devis doit être muni de quatre roues, à quatre roues motrices, et être équipé d'une transmission hydrostatique et/ou **d'une transmission à changement de vitesses sous charge standard de 16 x 16 et d'un moteur diesel turbo 4 cylindres d'au moins 75 HP**. Le tracteur fourni doit également être muni de tous les accessoires normalement fournis et installés sur ce type de véhicule, et ce, qu'ils soient spécifiés ou non aux présentes.

2.3 Conditions d'exploitation – Le tracteur fourni doit pouvoir fonctionner sans défaillance des composants lorsqu'il est utilisé sans interruption aux chevaux-vapeur maximum spécifiés.

2.4 Définitions des spécifications – Les définitions des exigences énoncées dans SAE J1150 s'appliqueront.

3.0 RÈGLEMENTS ET NORMES

3.1 Généralités - Toutes les normes et exigences mentionnées dans le présent document se réfèrent aux versions les plus récentes.

3.2 SAE (Society of Automotive Engineers) – Toutes les mentions « SAE » qui figurent dans cette spécification renvoient à la version la plus récente de la spécification publiée par la SAE.

INSTRUCTIONS DE LIVRAISON

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Spécification obligatoire

4.1 Préparation avant livraison – La préparation de la livraison doit être effectuée par le concessionnaire du fabricant qui se trouve le plus près du lieu d'exploitation du tracteur. L'appareil doit être lubrifié et entretenu à l'aide de tous les produits connexes appropriés pour les conditions météorologiques de la région où le tracteur sera utilisé.

4.2 Distance – Au moment d'être livré à sa destination finale, le tracteur doit avoir au plus 20 heures d'utilisation au compteur, à moins que le CRAPAC d'AAC ait préalablement approuvé une utilisation supérieure à cette valeur.

4.3 Documents – Tous les documents nécessaires (certificat d'origine, bordereau de pesée, etc.) requis pour l'obtention du permis d'utilisation du tracteur sur la voie publique, par l'autorité provinciale compétente, doivent être fournis au destinataire à la livraison de l'appareil.

4.4 Inspection – L'entrepreneur est responsable de faire en sorte que le tracteur soit entièrement testé et inspecté avant la livraison. LeCRAPAC d'AAC a le droit d'inspecter le ou les tracteurs à n'importe quelle étape de la production et de faire corriger sur demande toutes les non-conformités. Une inspection finale doit être effectuée par le destinataire au moment de la livraison.

5.0 GARANTIE ET MANUELS

5.1 Manuels – L'entrepreneur doit fournir, à la livraison du tracteur, un exemplaire anglais du manuel de l'utilisateur, du manuel d'entretien et du catalogue des pièces de rechange du véhicule.

5.2 Période de garantie – Le tracteur doit être accompagné d'une garantie de service sur place couvrant tous les composants et toute la main-d'œuvre nécessaire à la réparation, et ce, pendant un minimum de 24 mois ou de 2000 heures à compter de la date de mise en service du véhicule.

5.3 Réclamations au titre de la garantie – L'entrepreneur doit être en mesure de se rendre sur place et de commencer les réparations au titre de la garantie dans les 48 heures suivant une réclamation en ce sens.

Si les réparations demandées au titre de la garantie n'ont pas débuté dans les 48 heures, le CRAPAC d'AAC se réserve le droit de confier les réparations en question à un technicien local accrédité par le fabricant et de facturer les coûts de réparation à l'entrepreneur.

5.4 Dépôt de réparation – Établissement responsable d'exécuter les réparations au titre de la garantie.

DÉPÔT DE RÉPARATION : _____

ADRESSE : _____

NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE : _____

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Spécification obligatoire

Numéro de téléphone : _____

6. Caractéristiques techniques obligatoires du tracteur

6.1 Caractéristiques générales

Le tracteur doit comporter une cabine fermée munie d'un cadre ROPS (Rollover Protective Structure) et de portes amovibles. Les deux portes doivent s'ouvrir.

La cabine doit comprendre des essuie-glaces et du lave-glace à l'avant et à l'arrière, ainsi qu'un système de chauffage de la cabine incluant un dégivreur de glace. L'air climatisé est obligatoire.

La cabine doit être équipée de rétroviseurs rabattables

Le tracteur doit pouvoir fonctionner à une vitesse d'au moins 16 km/h (10 mi/h) au rapport le plus élevé.

Largeur hors tout : au moins 42 po et au plus 44 po

Hauteur jusqu'au-dessus du cadre de protection (ROPS) : au moins 76 po et au plus 85 po

Longueur hors tout réelle : au moins 65 po et au plus 83 po

Poids opérationnel du tracteur : au moins 1500 lb et au plus 6150 lb

6.2. Moteur

Le moteur doit être de type diesel refroidi à l'eau à au moins trois (3) cylindres.

La puissance nette du moteur doit être d'au moins 75 HP générés par un moteur turbo 4 cylindres.

Le filtre à huile doit être de type à passage intégral, qui comprend un élément remplaçable.

Un indicateur de pression et de température de l'huile doit être fourni, ainsi qu'un horomètre.

Le tracteur doit comporter un filtre à carburant/séparateur d'eau à filtration totale et à élément remplaçable.

Une protection (liquide de refroidissement) jusqu'à -40 °C doit être fournie.

Le filtre à air doit être de type à sec avec un élément remplaçable.

6.3 Boîte de vitesses

La boîte de vitesses doit être hydrostatique et/ou à changement de vitesses sous charge standard de 16 x 16, avec une plage de vitesse à variation continue d'au moins 0 à 16 km/h (0 à 10 mi/h).

6.4 Freins

Le tracteur doit comporter des freins sur les deux roues motrices, ainsi qu'un frein de stationnement.

6.5 Roues et pneus

Les roues et les pneus doivent se conformer aux cotes du fabricant d'essieux pour les charges imposées et les conditions d'utilisation.

Les pneus des roues motrices doivent être des pneus agricoles de type R-1. Pneus arrière 360/70 R24 et pneus avant 240/70 R16, pneus arrière remplis de calcium liquide

Les pneus des roues directrices doivent être des pneus agricoles de type R-1.

6.6 Échappement

Le système d'échappement doit être muni d'un coude ou d'un tuyau d'échappement installé sur le côté.

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Spécification obligatoire

Le système d'échappement doit être au complet avec un silencieux.

6.7 Circuit électrique

Une batterie sans entretien à grande capacité d'au moins 400 A au démarrage à froid (CCA) doit être fournie.

Le circuit électrique doit offrir une tension de 12 V et être muni d'un circuit permettant l'utilisation de deux (2) radios VHF.

L'alternateur doit avoir une puissance minimale de 20 ampères.

6.8 Dispositifs et écrans de protection

Des garde-boue doivent être installés à l'arrière des roues arrière, au besoin.

Un dispositif de protection de calandre robuste capable d'empêcher un encrassement causé par du gazon et facile à nettoyer doit être fourni, ainsi qu'un capot de moteur muni de panneaux latéraux faciles à retirer, le cas échéant.

Des dispositifs et des écrans de protection efficaces et durables doivent être installés aux endroits nécessaires pour assurer une sécurité maximale lors de l'entretien et de l'utilisation du tracteur et de ses accessoires.

Un cadre ROPS doit être fourni.

6.9 Système hydraulique

Le système hydraulique doit avoir une capacité d'huile adéquate, un système de filtration (avec filtres remplaçables), des dispositifs de contrôle de la pression et des dispositifs de relâchement ainsi que n'importe quel autre équipement nécessaire pour assurer l'utilisation sécuritaire et satisfaisante du tracteur et de ses accessoires. Deux commandes hydrauliques arrière.

Les conduites hydrauliques pour les accessoires doivent être faciles à raccorder au circuit au moyen de raccords à dégagement rapide. Le système doit comporter des diviseurs de débit, des régulateurs de débit et autres dispositifs nécessaires pour assurer le fonctionnement satisfaisant des accessoires précisés.

La ou les pompes à huile hydrauliques doivent être entraînées par le moteur par le biais d'une transmission mécanique directe ou plus. Leur capacité hydraulique doit être d'au moins 5 gal/min à 2000 lb/po².

L'huile hydraulique doit être de type Dexron III ou l'équivalent, avec un point d'écoulement minimal de 40 °C.

6.10 Dispositifs d'éclairage

Les dispositifs d'éclairage minimaux requis sont les suivants : projecteurs et feux de déplacement à l'avant et à l'arrière et plafonnier de cabine. Le tracteur doit être équipé de phares et de feux de freinage Feux de détresse à l'avant et à l'arrière Feux de cabine, avant et arrière. Plafonnier intérieur

6.11 Réservoir de carburant

Fournir un réservoir de carburant d'au moins 40 L.

6.12 Peinture

Le tracteur doit être peinturé avec une peinture époxy Dupont Imron ou l'équivalent. La couleur de peinture doit être un orange industriel standard ou une autre peinture couramment utilisée en usine.

Identification d'instruction.

Fournir des instructions, des diagrammes et des plaques d'avertissement ISO ou en anglais inscrits ou posés de façon permanente aux endroits requis, afin d'assurer une utilisation et un entretien efficaces et une sûreté maximale.

7.0 ÉQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Spécification obligatoire

L'équipement suivant doit accompagner la configuration de base, et pouvoir être changé rapidement :

Quatre (4) masses d'alourdissement de 25 kg à l'avant.

Système d'attelage trois points, y compris bras supérieur

Barre d'attelage oscillante amovible

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

ANNEXE B

Base de paiement

Tous les prix sont fermes en dollars canadiens et comprennent les frais de livraison, de mise en place, de main-d'œuvre et d'installation à Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) – Pacific Agriculture Research Center (PARC), Summerland, en Colombie-Britannique. FAB destination, TPS ou TVH en sus, droits de douane canadienne et taxes d'accise inclus.

Tableau B.1

Point	Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Total calculé
1.1	Tracteur New Holland T4.75V 4RM ou équivalent	1	\$ _____	\$ _____
1.2	Livraison et déchargement – Summerland (C.-B.)	Lot	\$ _____	\$ _____
	Total			\$ _____

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

FORMULAIRE A – Formulaire de présentation des soumissions

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS		
Dénomination sociale complète du soumissionnaire		
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex. pour des précisions)	Nom	
	Titre	
	Adresse	
	Téléphone	
	Télécopieur	
	Courriel	
Numéro d'entreprises – approvisionnement (NEA) du soumissionnaire [voir les <i>Instructions uniformisées de 2003</i>]		
Autorité compétente : Province du Canada choisie par le soumissionnaire qui aura les compétences pour l'application de tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande).		
Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux qui soumissionnent à titre de coentreprise, doivent fournir la liste de tous les administrateurs actuels du soumissionnaire . Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre d'entreprise individuelle, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent indiquer le nom des propriétaires. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes ou entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms.		
<p>En apposant ma signature ci-dessous, j'atteste, au nom du soumissionnaire, avoir lu la demande de soumissions au complet, y compris les documents qui y sont intégrés par renvoi, et que :</p> <ol style="list-style-type: none">1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire aux exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;2. cette soumission est valide pour la période indiquée dans la demande de soumissions;3. tous les renseignements fournis dans cette soumission sont complets et exacts;4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier acceptera toutes les modalités déterminées dans les clauses du contrat subséquent comprises dans la demande de soumissions.		
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire		

FORMULAIRE B : Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique

- Les soumissionnaires doivent indiquer si'ils se conforment ou non à chacune des spécifications obligatoires identifiées dans le formulaire ci-dessous.
- Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements et les documents techniques exigés dans la colonne de droite du formulaire ci-dessous.
- Les approximations fournies par les soumissionnaires seront interprétées comme des données RÉELLES.

Exigences techniques obligatoires		En conformité?	Renseignement fourni dans la proposition technique
		Oui	Non
MARQUE ET MODÈLE DU TRACTEUR PROPOSÉ			
1. PORTÉE			
1.1	Fournir et livrer à au Centre de recherches agroalimentaires du Pacifique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Summerland (C.-B.), un (1) tracteur New Holland T4.75V 4RM.		
	Le tracteur doit être en mesure d'être exploité dans des parcelles expérimentales étroites comme des vergers et des vignobles.		
2. EXIGENCES GÉNÉRALES			
2.1	<u>Exigences standard</u> – Le tracteur fourni doit être du modèle commercial standard le plus récent du fabricant, doit démontrer son acceptation par l'industrie en ayant été fabriqué et vendu dans une quantité appréciable dans le commerce et doit avoir fait ses preuves en service dans l'application spécifiée pendant au moins un an (2014-2015). Dans le cas d'un modèle mis sur le marché récemment, le fabricant doit fournir des données d'essai et des données opérationnelles valides suffisantes pour démontrer l'acceptabilité du chariot élévateur à fourche.		
2.2	Aperçu – Le tracteur fourni aux termes du présent devis		

Exigences techniques obligatoires		En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
		Oui	Non	
doit être muni de quatre roues, à quatre roues motrices, et être équipé d'une transmission hydrostatique et/ou d'une transmission à changement de vitesses sous charge standard de 16 x 16 et d'un moteur diesel turbo 4 cylindres d'au moins 75 HP. Le tracteur fourni doit également être muni de tous les accessoires normalement fournis et installés sur ce type de véhicule, et ce, qu'ils soient spécifiés ou non aux présentes.				Votre soumission doit être accompagnée de publications qui indiquent la capacité réelle de l'équipement offert.
2.3 <u>Conditions d'exploitation</u> – Le tracteur fourni doit pouvoir fonctionner sans défaillance des composants lorsqu'il est utilisé sans interruption aux chevaux-vapeur maximum spécifiés.				
2.4 <u>Définitions des exigences</u> – Les définitions des exigences énoncées dans SAE J1150 s'appliqueront.	—	—		
3.0 RÈGLEMENTS ET NORMES				
3.1 <u>Généralités</u> – Lorsqu'il est fait mention d'une norme ou d'une spécification dans le présent document, il est toujours question de la version la plus récente de ladite norme ou spécification.				
3.2 <u>Society of Automotive Engineers (SAE)</u> – Lorsqu'il est fait mention d'une norme SAE dans le présent document, il est toujours question de la version la plus récente de ladite norme.				
4. INSTRUCTIONS DE LIVRAISON				
4.1 <u>Préparation avant livraison</u> – La préparation de la livraison doit être effectuée par le concessionnaire du fabricant qui se trouve le plus près du lieu d'exploitation du tracteur. L'appareil doit être lubrifié et entretenu à l'aide de tous les produits appropriés pour les conditions météorologiques de la région où le tracteur sera utilisé.				Le soumissionnaire doit indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du concessionnaire local qui effectuera l'inspection et la préparation préalables à la livraison. Nom : _____ Adresse : _____
4.2 <u>Distance</u> – Au moment d'être livré à sa destination				

Exigences techniques obligatoires		En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
		Oui	Non	
finale, le tracteur doit avoir au plus 20 heures d'utilisation au compteur, à moins que AAFC-PARC ait préalablement approuvé une utilisation supérieure à cette valeur.				
4.3 Documents – Tous les documents nécessaires (certificat d'origine, bordereau de pesée, etc.) requis pour l'obtention du permis d'utilisation du tracteur sur la voie publique, par l'autorité provinciale compétente, doivent être fournis au destinataire à la livraison de l'appareil.	—	—		
4.4 Inspection – L'entrepreneur est responsable de faire en sorte que le tracteur soit entièrement testé et inspecté avant la livraison. AAFC-PARC a le droit d'inspecter le tracteur à n'importe quelle étape de la production et de faire corriger sur demande toutes les non-conformités. Une inspection finale doit être effectuée par le destinataire au moment de la livraison.	—	—		
5.0 GARANTIE ET MANUELS				
5.1 Manuels – L'entrepreneur doit fournir, à la livraison du tracteur, un exemplaire anglois du manuel de l'utilisateur, du manuel d'entretien et du catalogue des pièces de rechange du véhicule.				PÉRIODE DE GARANTIE OFFERTE : _____
5.2 Période de garantie – Le tracteur doit être accompagné d'une garantie de service sur place couvrant tous les composants et toute la main-d'œuvre nécessaire à la réparation, et ce, pendant un minimum de 24 mois or 2000 heures à compter de la date de mise en service du véhicule.				
5.3 Réclamations au titre de la garantie – L'entrepreneur doit être en mesure de se rendre sur place et de commencer les réparations au titre de la garantie dans les 48 heures suivant une réclamation en ce sens.	—	—		
Si les réparations demandées au titre de la garantie n'ont pas débuté dans les 48 heures, AAFC-PARC se réserve le droit de				

Solicitation No. – N° de l'invitation
01550-160614/A
Client Ref. No. – N° de réf. du client
01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.
File No. – N° du dossier
VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur
VANS4
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Exigences techniques obligatoires		En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
		Oui	Non	
confier les réparations en question à un technicien local accrédité par le fabricant et de facturer les coûts de réparation à l'entrepreneur.				
5.4 Dépôt de réparation –	Établissement responsable d'exécuter les réparations au titre de la garantie.			Le soumissionnaire doit donner le nom et le numéro de téléphone de la personne à joindre pour demander des réparations au titre de la garantie.
DÉPÔT DE RÉPARATION :				DÉPÔT DE RÉPARATION
ADRESSE :				ADRESSE : _____ _____
NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE :				NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE : _____
Téléphone :				Téléphone : _____
6. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES DU TRACTEUR		Les soumissionnaires doivent fournir des documents techniques qui prouvent que le produit offert est conforme à toutes les spécifications obligatoires énoncées à la section 6.		
6.1 Caractéristiques générales				
Le tracteur doit comporter une cabine fermée munie d'un cadre ROPS (Rollover Protective Structure) et de portes amovibles. Les deux portes doivent s'ouvrir.		—		HAUTEUR RÉELLE _____
La cabine doit comprendre des essuie-glaces et du lave-glace à l'avant et à l'arrière, ainsi qu'un système de chauffage de la cabine incluant un dégivreur de glace. L'air climatisé est obligatoire.				TAILLE RÉELLE

Exigences techniques obligatoires		En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non		
La cabine doit être équipée de rétroviseurs rabattables				
Le tracteur doit pouvoir fonctionner à une vitesse d'au moins 16 km/h (10 mi/h) au rapport le plus élevé.				
Largeur hors tout : au moins 42 po et au plus 44 po				
Hauteur jusqu'au-dessus du cadre de protection (ROPS) : au moins 76 po et au plus 85 po				
Longueur hors tout réelle : au moins 65 po et au plus 83 po				
Poids opérationnel du tracteur : au moins 1500 lb et au plus 6150 lb				
6.2 Moteur				
Le moteur doit être de type diesel refroidi à l'eau à au moins trois (3) cylindres.				
La puissance nette du moteur doit être d'au moins 75 HP générés par un moteur turbo 4 cylindres.				
Le filtre à huile doit être de type à plein débit, contenant un élément filtrant remplaçable.				
Un indicateur de pression et de température de l'huile doit être fourni, ainsi qu'un horomètre.				
Le tracteur doit comporter un filtre à carburant/séparateur d'eau à filtration totale et à élément remplaçable.				
Une protection (liquide de refroidissement) jusqu'à -40 °C doit être fournie.				
Le filtre à air doit être de type à sec avec un élément remplaçable.				
6.3 Boîte de vitesses				
La boîte de vitesses doit être hydrostatique et/ou à changement de vitesses sous charge standard de 16 x 16, avec une plage de vitesse à variation continue d'au moins 0 à 16 km/h (0 à 10 mi/h).				
6.4 FREINS				
Le tracteur doit comporter des freins sur les deux roues motrices ainsi qu'un frein de stationnement.				
6.5 ROUES ET PNEUS				

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
Les roues et les pneus doivent se conformer aux cotes du fabricant d'essieu pour les charges imposées et les conditions d'utilisation.			
Les pneus des roues motrices doivent être des pneus agricoles de type R-1. Pneus arrière 360/70 R24 et pneus avant 240/70 R16, pneus arrière remplis de calcium liquide			
Les pneus des roues directrices doivent être des pneus agricoles de type R-1.			
6.6 ÉCHAPPEMENT			
Le système d'échappement doit être muni d'un coude ou d'un tuyau d'échappement installé sur le côté.			
Le système d'échappement doit comprendre un silencieux.			
6.7 CIRCUIT ÉLECTRIQUE			
Une batterie sans entretien à grande capacité d'eau moins 400 A au démarrage à froid (CCA) doit être fournie.			
Le circuit électrique doit offrir une tension de 12 V et être muni d'un circuit permettant l'utilisation de deux (2) radios VHF.			
L'alternateur doit avoir une puissance minimale de 20 ampères.			
6.8 DISPOSITIFS ET ÉCRANS DE PROTECTION			
Des garde-boue doivent être installés à l'arrière des roues arrière, au besoin.			
Un dispositif de protection de calandre robuste capable d'empêcher un encrassement causé par du gazon et facile à nettoyer doit être fourni, ainsi qu'un capot de moteur muni de panneaux latéraux faciles à retirer, le cas échéant.			
Des dispositifs et des écrans de protection efficaces et durables doivent être installés aux endroits nécessaires pour assurer une sécurité maximale lors de l'entretien et de l'utilisation du tracteur et de ses accessoires.			
Un cadre ROPS doit être fourni.			
6.9 SYSTÈME HYDRAULIQUE			

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
Le système hydraulique doit avoir une capacité d'huile adéquate, un système de filtration (avec filtres remplaçables), des dispositifs de contrôle de la pression et des dispositifs de relâchement ainsi que n'importe quel autre équipement nécessaire pour assurer l'utilisation sécuritaire et satisfaisante du tracteur et de ses accessoires. Deux commandes hydrauliques arrière.			
Les conduites hydrauliques pour les accessoires doivent être faciles à raccorder au circuit au moyen de raccords à dégagement rapide. Le système doit comporter des diviseurs de débit, des régulateurs de débit et autres dispositifs nécessaires pour assurer le fonctionnement satisfaisant des accessoires précisés.			
La ou les pompes à huile hydrauliques doivent être entraînées par le moteur par le biais d'une ou plusieurs transmissions mécaniques directes. Leur capacité hydraulique doit être d'eau moins 5 gal/min à 2000 lb/po ² .			
L'huile hydraulique doit être de type Dextron III ou l'équivalent, avec un point d'écoulement minimal de 40 °C.			
6.10 Dispositifs d'éclairage			
Les dispositifs d'éclairage minimaux requis sont les suivants : projecteurs et feux de déplacement à l'avant et à l'arrière et plafonnier de cabine. Le tracteur doit être équipé de phares et de feux de freinage Feux de détresse à l'avant et à l'arrière Feux de cabine, avant et arrière. Plafonnier intérieur			
6.11 RÉSERVOIR DE CARBURANT			
Fournir un réservoir de carburant d'eau moins 40 L.			
6.11 PEINTURE			
Le tracteur doit être peinté avec une peinture époxy Dupont Imron ou l'équivalent. La couleur de peinture doit être un orange industriel standard ou une autre peinture couramment utilisée en usine. Identification d'instruction.			
Fournir des instructions, des diagrammes et des plaques			

Solicitation No. – N° de l'invitation
01550-160614/A
Client Ref. No. – N° de réf. du client
01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.
File No. – N° du dossier
VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur
VAN584
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
d'avertissement ISO ou en anglo inscrits ou posés de façon permanente aux endroits requis, afin d'assurer une utilisation et un entretien efficaces et une sûreté maximale.			
7.0 ÉQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE			
L'équipement suivant doit accompagner la configuration de base, et pouvoir être changé rapidement :			
Quatre (4) masses d'alourdissement de 25 kg à l'avant.			
Système d'attelage trois points, y compris bras supérieur			
Barre d'attelage oscillante amovible			

Solicitation No. – N° de l'invitation

01550-160614/A

Client Ref. No. – N° de réf. du client

01550-160614

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

VAN-5-38318

Buyer ID – Id de l'acheteur

VAN584

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. Always ensure your company name, return address, solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS : Pour le retour par la poste ou par messager, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de l'invitation et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

Bid Receiving
Public Works & Government Services Canada
219 - 800 BURRARD STREET
VANCOUVER BC V6Z 0B9

Solicitation No. : 01550-160614/A

Solicitation Closes at: 2:00 PM PST
On : February 1, 2016

Réception des soumissions
Travaux publics et services gouvernementaux Canada
800, rue Burrard, salle 219
Vancouver (C.-B) V6Z 0B9

N° de l'invitation : 01550-160614/A

La réception des soumissions prend fin le: 1 Février, 2016
à : 2 :00 (PST)
